

Le R.A.S.E.D. de la circonscription de
Thouars se compose de quatre secteurs :

Secteur Nord-Ouest
Secteur Est
Secteur Sud
& Secteur Thouars ville

LES PERSONNELS DU RASED :

Pilotage du dispositif

Mme. Catherine Bouvet
Inspectrice de l'Education Nationale

Psychologues scolaires :

Stéphanie ALBERT
Marie-France DESVIGNES
Colette SAGELOLY

Enseignant spécialisé aides rééducatives :

Poste non pourvu

Enseignants spécialisés aides pédagogiques :

Manuelle DALGALIAN
Alain GAUFRETEAU
Muriel GUERINEAU
Claudine RICARD


Enseignants non spécialisé sur poste E :

Mélanie HOFFMANN


R.A.S.E.D.

48, rue Marcellin Berthelot


79100 THOUARS

 05 49 66 60 56

rased.thouars@ac-poitiers.fr

 **05 49 66 35 23**

Répondeur pour les messages
Pour M. Gaufreteau

 **05 49 66 60 56**

Répondeur ou Permanence des
psychologues scolaires

Le lundi après-midi
de 13h30 à 16h30
pour Mme Albert et Mme Desvignes

Le mardi de 12h à 13h30
pour Mme Sageloly

**R
A
S
E
D**

***Réseau
d'aides
spécialisées
aux élèves
en difficulté***



Le réseau d'aides

**Un dispositif de l'éducation
nationale**



Sa vocation

**L'aide aux élèves dans le temps
et le lieu de l'école**

Les enseignants d'adaptation
(CAPSAIS ou CAPA-SH option E)

Aides pédagogiques et prévention

S'adressent aux élèves qui manifestent des difficultés persistantes dans les apprentissages fondamentaux, sans pour autant nécessairement présenter une déficience intellectuelle avérée, quand la pédagogie différenciée, instaurée dans la classe, n'a pas permis de rétablir la situation.

Ses missions :

- mission de prévention : cycle 2 lecture, logicomathématiques...
- mission de remédiation :
 - o redonner aux enfants confiance en leurs capacités par l'expérience de la réussite et réactiver leur motivation.
 - o leur permettre de maîtriser leurs outils de travail.
 - o leur permettre de prendre conscience des progrès réalisés.
 - o Mettre en place les conditions d'un transfert de leur réussite dans la classe.

Modalités de fonctionnement :

Après rencontre avec les parents et en lien avec l'enseignant, séances en petits groupes, dans une salle adéquate, pendant le temps scolaire.

Le rééducateur
(CAPA-SH option G)

Aides rééducatives

S'adressent à des élèves qui rencontrent des difficultés :

- ↳ relation aux autres, aux objets, au langage...
- ↳ désintérêt pour les apprentissages.
- ↳ mauvaise image de soi.

Ces difficultés, qui empêchent l'enfant d'être élève, peuvent se manifester par des troubles divers :

instabilité, inhibition, agressivité, inattention, maladresse, difficultés de communication, repli sur soi...

Ses missions :

- mission de prévention : éducation psychomotrice, langage, violence...
- mission de remédiation :
 - o restaurer chez l'enfant l'estime de soi et le désir d'apprendre.
 - o lui permettre d'ajuster ses conduites émotionnelles, corporelles et intellectuelles.
 - o lui permettre d'acquérir une meilleure efficacité dans ses apprentissages et de prendre pleinement sa place d'élève.

Modalités de fonctionnement :

Séances de groupe lors de la prévention
Séances individuelles ou en petits groupes pendant le temps scolaire et après autorisation parentale dans un cadre (salle adéquate, créneau horaire...) précis.

Les psychologues
(DEPS et/ou DESS)

L'intervention du psychologue se constitue à partir de la difficulté, voire de la souffrance d'un enfant à l'école.

Cette intervention peut concerner des troubles scolaires, comportementaux, des difficultés familiales et/ou éducatives.

Le psychologue de l'Education Nationale est un médiateur entre enfants, parents, enseignants et services de soins.

Il apporte sa contribution à :

- l'analyse du problème et de la demande.
- l'élaboration des propositions d'aide.
- l'évaluation du changement.

Il peut assurer le suivi psychologique, les entretiens avec les enfants concernés, leurs parents, leurs enseignants, ou orienter les familles vers des structures extérieures.

Après rencontre et autorisation des familles, il peut pratiquer des examens cliniques et psychométriques.

Il intervient dans l'orientation scolaire.

Il apporte dans un travail d'équipe, l'appui de ses compétences pour l'intégration des enfants en situation de handicap.

Il a le choix de ses démarches et de ses outils, compte-tenu des règles en usage dans sa profession (définies par le code de déontologie des psychologues).